

## Municipalité de Frontenac

Province de Québec  
Municipalité de Frontenac

Lundi 1<sup>er</sup> décembre 2025 se tenait à 19h30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, la séance ordinaire de décembre 2025. Sont présents, le maire M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Abigail Zalac
M. Olivier Therrien	M. Marcel Pépin
M. René Pépin	

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-Sébastien Roy et Mme Manon Dupuis, secrétaire, sont présents.

M. Andy Maheux, conseiller, est absent.

- 2025-277** Proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que l'ordre du jour soit adopté, tel que présenté, mais en ajoutant au varia le *point c) achat de pneus pour le camion Inter et réparation sur le camion Western.*

Adoptée.

- 2025-278** Proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les minutes de la séance du 11 novembre 2025 et de la séance extraordinaire du 19 novembre 2025 soient acceptées.

Adoptée.

- 2025-279** Proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que les comptes pour un montant de 522 691\$ soient payés, et ce, à même les montants prévus à cette fin;

Qu'une copie de la liste des comptes à payer, incluant les revenus du mois, soit archivée à la municipalité sous la côte 2025-12.

Adoptée.

- 2025-280** Attendu que M. Gaby Gendron, maire, a présenté aux membres du conseil municipal, la répartition du poste de maire suppléant;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la répartition du poste de maire suppléant soit établie selon ce qui suit :

M. René Pépin	novembre 2025	à	juin 2026
M. Marcel Pépin	juillet 2026	à	février 2027
M. Andy Maheux	mars 2027	à	octobre 2027
Mme Lucie Boulanger	novembre 2027	à	juin 2028
Mme Abigail Zalac	juillet 2028	à	février 2029
M. Olivier Therrien	mars 2029	à	octobre 2029

Adoptée.

## Municipalité de Frontenac

### DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES ÉLUS CONCERNANT LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE

M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, dépose le registre public des élus concernant leur Code de déontologie et mentionne qu'il n'y a eu aucune inscription au registre.

### DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX CONCERNANT LEUR CODE DE DÉONTOLOGIE

M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, dépose le registre public des employés municipaux concernant leur Code de déontologie et mentionne qu'il n'y a eu aucune inscription au registre.

**2025-281**

Il est proposé par M. Olivier Therrien,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la date d'adoption du budget 2026 soit fixée au 17 décembre 2025 à 19h00.

Adoptée.

**2025-282**

### ÉTABLISSEMENT DU CALENDRIER 2026 DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

Considérant que *l'article 148 du Code municipal du Québec* prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence,

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 19h30 :

13 janvier	3 février
10 mars	14 avril
5 mai	2 juin
7 juillet	11 août
8 septembre	6 octobre
3 novembre	1 <sup>er</sup> décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Adoptée.

**2025-283**

Attendu qu'il peut être nécessaire dans quelques années de faire la vidange des étangs d'épuration du village ainsi que du Secteur Mercier et qu'il serait important de prévoir le coût de ces vidanges dans les années à venir;

Il est proposé par Mme Abigail Zalac,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

## Municipalité de Frontenac

Que la Municipalité de Frontenac verse au fonds de réserve pour la vidange des étangs d'épuration du village ainsi que du Secteur Mercier, dans les années à venir, un montant de 10 000\$, pris à même le budget 2025.

Adoptée.

### 2025-284

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite optimiser ses processus administratifs et améliorer la productivité de ses équipes;

Attendu que la société Carange Solutions a présenté une offre de services datée du 24 novembre 2025, visant la fourniture de licences pour la plateforme MUNIA, une solution d'intelligence artificielle conversationnelle spécialisée pour les municipalités, conforme à la Loi 25 et hébergée au Québec;

Attendu que cette offre inclut l'accès à la plateforme MUNIA et à ses agents IA spécialisés; l'hébergement sécurisé des données au Québec et la conformité aux normes de protection des renseignements personnels;

Attendu que cette offre demeure valide pour une période de 45 jours suivant sa présentation et que le mandat devra être réalisé dans les 12 mois suivant la signature;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services d'une durée de 3 mois, de Carange Solutions pour la plateforme MUNIA, telle que présentée dans le document daté du 24 novembre 2025 pour un coût total de 224,20\$ pour 3 licences mensuelles, incluant les taxes;

Que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette offre, incluant le formulaire d'acceptation et la transmission à Carange Solutions.

Adoptée.

### 2025-285

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite améliorer ses communications avec les citoyens par l'intégration d'un module d'infolettre;

Attendu que la société Q14 a présenté une offre de services datée du 23 novembre 2025, visant la configuration d'un module d'envois créé à partir de *Zoho Campaign*, incluant : l'installation du module d'envois, l'intégration des listes courriels (.XLS), l'ajout de l'option d'abonnement au site Web et l'authentification du domaine pour les envois;

Attendu que l'offre demeure valide pour une période de 30 jours suivant sa présentation;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services de Q14 pour la configuration d'un module d'infolettre, telle que présentée dans le document daté du 23 novembre 2025, pour un montant de **517,39\$** incluant taxes;

Que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette offre.

Adoptée.

## Municipalité de Frontenac

**2025-286**

Attendu que la municipalité souhaite assurer le respect de la réglementation en matière d'urbanisme, d'environnement ou de tout autre domaine nécessitant une expertise d'inspection ;

Attendu que la MRC du Granit souhaite faire l'embauche d'un inspecteur pouvant répondre aux besoins spécifiques des municipalités ;

Attendu que la municipalité juge pertinent de retenir les services d'un inspecteur de la MRC du Granit pour une période et un nombre d'heures déterminés afin d'assurer un suivi adéquat et une surveillance efficace sur le territoire;

Attendu que l'inspecteur engagé viendra supporter notre inspecteur actuellement en poste au sein de la municipalité;

Attendu que les services de cet inspecteur seraient requis pour un total de quatorze (14) heures par semaine, au taux horaire de 55\$, selon les modalités qui seront précisées dans une entente avec la MRC du Granit;

Il est proposé par M. Olivier Therrien,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la municipalité confirme à la MRC du Granit vouloir retenir les services d'un inspecteur pour une prestation de quatorze (14) heures par semaine à compter de janvier 2026, et ce, au taux horaire de 55\$, selon les modalités qui seront précisées dans une entente avec la MRC du Granit;

Que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à conclure et à signer, pour et au nom de la municipalité, toute entente ou document requis pour donner effet à la présente résolution avec la MRC du Granit.

Adoptée.

**2025-287**

Attendu que la municipalité souhaite poursuivre l'inspection des installations septiques sur son territoire, dans le but de s'assurer que celles-ci respectent les réglementations en vigueur et de protéger l'environnement et la qualité de l'eau ;

Attendu que la municipalité souhaite déposer une demande dans le cadre du Fonds Bassin Versant de la MRC du Granit pour 2026;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la municipalité autorise le dépôt d'une demande de subvention auprès de la MRC du Granit dans le cadre du Fonds bassin versant de 2026 afin d'obtenir un appui financier pour la réalisation du projet d'inspection des installations septiques ;

Que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soit mandaté pour préparer, compléter et déposer tous les documents nécessaires à l'appui de la demande, ainsi que pour fournir toute information additionnelle exigée ;

Que M. Gaby Gendron, maire, et/ou M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, toute déclaration, tout contrat ou tout engagement relatif à la dite subvention ;

## **Municipalité de Frontenac**

Que la municipalité s'engage à respecter les conditions et les obligations liées à la subvention, si celle-ci est accordée, et à consacrer les ressources nécessaires à la bonne réalisation du projet.

Adoptée.

**2025-288**

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite procéder à la phase II du prolongement de la rue Du Soleil-Levant, incluant la mise en place des conduites d'égout et d'aqueduc ainsi que l'aménagement d'un bassin de rétention;

Attendu que la firme Englobe Corp. a soumis une offre de services professionnels en date du 27 novembre 2025 pour la réalisation d'une étude géotechnique et d'une caractérisation environnementale sommaire des sols, conformément aux besoins du projet;

Attendu que la proposition est valide pour une durée de 45 jours et inclut les modalités de facturation et les clauses contractuelles générales;

Il est proposé par M. Olivier Therrien,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte l'offre de services professionnels d'Englobe Corp. pour la réalisation des travaux décrits dans la proposition datée du 27 novembre 2025, référence P2512136.000, selon un montant forfaitaire maximum de 47 990\$, plus taxes;

D'autoriser M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la Municipalité de Frontenac l'offre de services et tout document requis pour la mise en œuvre du mandat;

Que la dépense de 47 990\$, plus taxes, soit imputée au budget prévu pour le projet de prolongement de la rue Du Soleil-Levant, phase II;

Que M. Gaby Gendron, maire, et M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soient autorisés à effectuer toutes démarches nécessaires pour la réalisation de ce mandat.

Adoptée.

## **DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, dépose le rapport annuel du Comité Consultatif d'Urbanisme.

**2025-289**

## **ADOPTION DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE ET LA POLITIQUE « MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA) »**

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite améliorer la qualité de vie des familles et des aînés par des actions concrètes favorisant l'inclusion, la sécurité et la participation sociale;

Attendu que la Politique familiale municipale (PFM) et la politique « Municipalité amie des Aînés (MADA) » proposent un plan d'action structuré autour de neuf champs d'intervention : espaces extérieurs, habitat, transport, participation sociale, loisirs, respect et inclusion, communication, santé et sécurité;

Attendu que ces politiques ont été élaborées en concertation avec les citoyens et partenaires locaux, et qu'elles répondent aux besoins identifiés dans la communauté;

## **Municipalité de Frontenac**

Il est proposé par Mme Abigail Zalac,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac adopte officiellement la Politique familiale municipale (PFM) et la politique « Municipalité amie des aînés (MADA) » ainsi que son plan d'action;

Que la direction générale soit mandatée pour assurer la mise en œuvre et le suivi des actions prévues, en collaboration avec les partenaires identifiés;

Que la municipalité s'engage à former un comité de suivi afin d'assurer la pérennité de la politique et le respect des engagements.

Adoptée.

**2025-290**

### **PARTICIPATION AU COMITÉ FAMILLE, JEUNESSE, AÎNÉ (FJA) ET NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL**

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite s'impliquer activement dans les initiatives visant à améliorer la qualité de vie des familles, des jeunes et des aînés sur son territoire;

Attendu que le Comité Famille, Jeunesse, Aîné (FJA), coordonné par la Constellation du Granit, constitue un espace d'échanges constructifs entre élus et partenaires du milieu, favorisant la concertation et le partage de bonnes pratiques;

Attendu que ce comité se réunit quatre fois par année, dont une rencontre en ligne durant l'hiver, et que la participation de la municipalité permettra de contribuer aux réflexions et projets régionaux;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte de participer au comité Famille, Jeunesse, Aîné (FJA);

Que Mme Abigail Zalac soit nommée à titre de représentante officielle de la municipalité au sein de ce comité;

Que M. Jean-Sébastien Roy, directeur général et greffier-trésorier, soit autorisé à transmettre la confirmation de participation à la Constellation du Granit.

Adoptée.

**2025-291**

Attendu que le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney) a demandé un permis d'alcool à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour la tenue de leur ligue de hockey devant avoir lieu tous les jeudis à compter du 8 janvier 2026 jusqu'au 12 mars 2026; la ligue de balle devant avoir lieu tous les jeudis à compter du 14 mai 2026 jusqu'au 17 septembre 2026, de même que pour les activités prévues les 12, 13 et 14 juin 2026 pour les activités de financement pour les jeunes de la Municipalité de Frontenac;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac n'a pas d'objection à ce que le Comité des Loisirs de Frontenac (St-Jean-Vianney) obtienne un permis d'alcool

## Municipalité de Frontenac

auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, pour la tenue de leur ligue de hockey devant avoir lieu tous les jeudis à compter du 8 janvier 2026 jusqu'au 12 mars 2026; la ligue de balle devant avoir lieu tous les jeudis à compter du 14 mai 2026 jusqu'au 17 septembre 2026, de même que pour les activités prévues les 12, 13 et 14 juin 2026 pour les activités de financement pour les jeunes de la Municipalité de Frontenac.

Adoptée.

### 2025-292

Attendu que la municipalité a procédé au rechargeement de certaines routes à l'été 2025;

Attendu que l'utilisation d'un camion spécialisé dans l'étalement du gravier a été nécessaire pour la réalisation de certains travaux de recharge-  
ment;

Attendu que la nécessité de recourir à un équipement spécialisé et d'oc-  
troyer un contrat en conséquence a été discutée lors de la séance du conseil  
municipal de juillet 2025;

Attendu qu'il a été constaté que cette décision du conseil n'a pas fait  
l'objet d'une résolution écrite ni n'a été consignée au procès-verbal de la  
séance du conseil du mois de juillet 2025;

Attendu que la municipalité a procédé à la location d'un camion semi-  
remorque équipé d'un système d'épandage sous le camion auprès des En-  
treprises Paul Vallée Inc. au montant de 55 167\$ plus taxes;

Il est proposé par M. Marcel Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil municipal entérine l'octroi du contrat de location de ce  
camion spécialisé auprès des Entreprises Paul Vallée Inc. pour un taux ho-  
raire de 185\$/heure pour un montant total de 55 167\$ plus taxes.

Adoptée.

### 2025-293

Attendu que la Municipalité de Frontenac souhaite procéder à des tra-  
vaux de gestion parasitaire afin d'assurer un environnement sain dans ses  
bâtiments municipaux;

Attendu que la firme A1 Gestion Parasitaire a soumis une offre de ser-  
vices en date du 28 novembre 2025, pour un travail complet intérieur et ex-  
terior contre les souris, incluant un rapport d'inspection, la mise en place  
d'un réseau de stations et un suivi;

Il est proposé par Mme Lucie Boulanger,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

D'accepter l'offre de services d'A1 Gestion Parasitaire pour la réalisation  
des travaux décrits dans la proposition datée du 28 novembre 2025, pour  
un montant de 925\$ plus taxes et que cette proposition est valide pour une  
période de 60 jours;

D'autoriser M. Jean-Sébastien, Roy, directeur général et greffier-tréso-  
rier à signer pour et au nom de la Municipalité de Frontenac l'offre de ser-  
vices et tout document requis pour la mise en œuvre du mandat.

Adoptée.

### 2025-294

Attendu que la municipalité doit faire l'achat de 10 pneus pour le camion  
Inter;

## Municipalité de Frontenac

Attendu qu'un prix a été demandé à la compagnie Vausco pour la fourniture et l'installation des 10 pneus;

Attendu qu'il est nécessaire de procéder à des réparations sur le camion Western pour son équipement de déneigement;

Attendu qu'un prix a été demandé à la compagnie Soudure et Usinage MC;

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la municipalité fasse l'achat auprès de la compagnie Vausco, de 10 pneus pour être installés sur le camion Inter, pour un coût total de 5 712\$ plus taxes (installation incluse);

Que la municipalité fasse effectuer les réparations nécessaires sur le camion Western auprès de la compagnie Soudure et Usinage MC pour un montant maximum de 2 000\$ plus taxes.

Adoptée.

### **Période de questions :**

Des questions ont été posées concernant l'entretien de la Route Trudel, la signalisation et le budget 2026.

### **Autres sujets :**

- Déclaration d'intérêts des élus
- Avis de motion et présentation du projet de règlement des dépenses
- Fonds pour les véhicules de voirie
- Offre de services pour ingénieurs dans le dossier des eaux usées du Secteur Mercier
- Barrage du lac Aux Araignées
- Voie de contournement ferroviaire
- Projet Mon eau, mon puits, ma santé du Cobaric
- Demande de commandite refusée au Club Motoneige de Lac-Mégantic
- Comité archéologique : modification de l'ampleur des différentes demandes de subvention; remerciements pour l'aide financière et installation de panneaux de signalisation
- Comité loisirs : fête des nouveaux arrivants et des nouveaux bébés; fête de Noël des enfants et budget 2026
- Comité voirie : préparation des demandes pour le budget 2026
- Dépôt du rôle pour 2026
- Rencontres de travail pour le budget

## Municipalité de Frontenac

- Dérogations mineures

**2025-295**

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la séance et la session de décembre 2025 soient levées, 20 h 25.

Adoptée.

---

Gaby Gendron, maire

---

Jean-Sébastien Roy, Directeur  
Général et Greffier-Trésorier

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance ordinaire du conseil de ce 1<sup>er</sup> décembre 2025, et ce, pour les résolutions 2025-279, 2025-283, 2025-284, 2025-285, 2025-286, 2025-287, 2025-288, 2025-292, 2025-293 et 2025-294.

---

Jean-Sébastien Roy, Directeur  
Général et Greffier-Trésorier